

ARRONDISSEMENT D'EVREUX
Canton de CONCHES
Mairie de
27190 FERRIERES HAUT CLOCHER
Tél. 02.32.24.94.20

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 à 20h
dans la salle multi-activités

Étaient présents : MM. Jean-Daniel GUITTON, Sophie JEHENNE, Raphaël TANGUY, Jean-Pierre LE BIEZ, Eric WASIELA, Frédéric MARCHAND, Christelle VERGER, Magali RAVARD, Emmanuel TERRYN

Absents : Bernadette CHAILLOT (procuration à S. JEHENNE), Stéphane CARREZ, Véronique DUVALLET, Hinda KASDAR (procuration à R. TANGUY), Robert BEAUTIER (C. VERGER), Catherine VASSEUR (E. TERRYN)

Secrétaire de séance : Raphaël TANGUY

MODIFICATIONS DELEGATIONS A MONSIEUR LE MAIRE

Les délégations accordées à Monsieur Le Maire par délibération du 15 mars 2021, sont modifiées au 4° comme suit : « le conseil municipal donne délégation 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget **ou** dans la limite de 4 600 euros **en cas de modifications budgétaires (dépenses imprévues 022 ou 020)**.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Une subvention de 2155 € est votée par 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention au comité des fêtes, nouvellement créé.

ACCUEIL ADOLESCENTS

Devant le manque d'animations pour les adolescents sur le territoire communal, un accueil de loisirs pour ados de 10 à 17 ans est mis en place en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et Jeunesse et Sport. La direction est confiée à une personne du centre de loisirs et un local est mis à disposition. La participation individuelle annuelle est fixée à 25 € allant du 1^{er} septembre au 31 août. Un coût supplémentaire sera demandé pour les sorties.

MISSION REFERENT SIGNALEMENT

Cette mission, obligatoire depuis mai 2020, consiste à nommer un référent chargé de recueillir les signalements d'agents s'estimant victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes

Devant la difficulté de mise en œuvre de ce dispositif et vu le tarif appliqué par le centre de gestion pour cette mission, à savoir 365 € par signalement traité, le conseil municipal décide de confier cette mission au centre départemental de gestion 27 de la fonction publique territoriale.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement)

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation applicable en matière d'indemnités, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité un projet de RIFSEEP dans la collectivité, en déterminant différents groupes de fonction selon les catégories existantes de la fonction publique territoriale (A, B, C) et en fixant des plafonds annuels par groupe correspondant à l'emploi d'une personne à temps complet. Ce projet sera soumis au comité technique. Ensuite, il sera de nouveau soumis à l'assemblée délibérante pour adoption définitive et l'attribution du Rifseep aux agents se fera par arrêté individuel du maire.

CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES POUR LA PRISE EN CHARGE DES HEURES DES ATSEM EFFECTUEES POUR LE COMPTE DES COMMUNES OU DES EPCI

Trois Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), employés par la communauté de communes de Conches, sont affectés à l'école maternelle de Ferrières Haut Clocher. La communauté prend en charge la rémunération de chaque agent à hauteur de 26 heures annualisées. Il a été entendu en mars 2021 que les heures effectuées au-delà et correspondant à des tâches pour le compte de la commune (ménage et/ou garderie) lui seraient facturées. Ainsi 7, 8 et 9 heures hebdomadaires par agent sont à régler soit au total 21 999.65 euros pour l'année scolaire 2020-2021. Cette somme est acceptée à l'unanimité.

AUGMENTATION D'HEURES D'UN POSTE D'ANIMATEUR SPORTIF

Ce point est reporté à une séance ultérieure dans l'attente d'informations complémentaires.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES DE FIN D'ANNEE

Un virement de crédits de 6 400 € pour le remboursement aux parents de la moitié du prix de la car de transport scolaire au compte 658822 «aides» ainsi qu'un virement de 100 € pour la ligne « intérêts d'emprunts » au compte 66111 sont votés à l'unanimité.

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Dans le cadre de sa délégation du 15 mars 2021, le maire a pris les décisions suivantes :

6. Location d'un local pour une activité de restaurant au prix de 600 € ht par mois

Fait le 22 novembre 2021

Le Maire

